

## Procès Claude Muhayimana en France : 3<sup>e</sup> semaine. Des témoins sous influence?

Emmanuel Neretse 12 décembre 2021



### Rappel

Depuis le [22 novembre 2021](#) se déroule à Paris le procès de Claude Muhayimana. Ce citoyen franco-rwandais est accusé de « complicité par aide et assistance » pour « crimes de guerre » et « crimes contre l'humanité ». Claude Muhayimana a été chauffeur au sein d'un hôtel touristique "Guest House de Kibuye", dans l'Ouest du Rwanda au bord du lac Kivu. Il est accusé d'avoir transporté des miliciens Hutus.

Durant la troisième semaine de ce procès, soit du lundi 06 au [vendredi 10 décembre 2021](#), l'audition des témoins à charge dont la plupart déposaient par visionconférence à partir du Rwanda, s'est poursuivie. Ils ont été tous recrutés par les magistrats rwandais qui les ont mis à la disposition d'Alain Gauthier dans sa chasse aux hutu opposés au régime de Paul Kagame et ayant trouvé asile en France. Il a effectué plusieurs séjours au Rwanda pour préparer ces témoins comme l'ont avoué certains d'entre eux, et pour leur inculquer ce qu'ils devront déclarer devant la Cour.

Comme toujours, ces témoins sont soit des condamnés par les tristement célèbres tribunaux "Gacaca" pour génocide, mais graciés par Kagame pour les besoins de propagande. Ou encore des prisonniers condamnés à la réclusion à vie à qui on demande de charger leurs connaissances qui sont en liberté et qu'ils envient, soit des revanchards tutsis pourtant sauvés par l'accusé. D'autres sont des membres de la famille de l'accusé à qui on demande de le charger pour avoir la paix, ou alors des aventuriers que le CPR d'Alain Gauthier paie pour lui servir dans sa chasse aux hutu vivant en France.

Ceux de cette catégorie de témoins à charge sont appelés à la barre sans même connaître l'accusé mais pour raconter des histoires qui n'ont rien à voir avec l'affaire en cours. Tel fut le menu de la semaine du 06 au [10 octobre 2021](#).

### **Lundi 06 décembre 2021 : Témoins à charge anticipativement**

Certains témoins, surtout parmi ceux cités et préparés par Alain Gauthier dans son CPCR, n'avaient visiblement pour mission que de charger avant le temps, des personnalités vivant en France et contre qui le même Alain Gauthier venait de déposer plainte mais dont les affaires sont encore en instruction. C'est le cas de celui qui fut chauffeur des préfets de Kibuye dans la période 1990-1994. Celui qui se nomme désormais Uzias Bailleux depuis sa naturalisation en France où il vit, sur une question téléphonée, a insisté que son ancien patron Monsieur Pierre Kayondo, qui fut préfet de Kibuye jusqu'en 1992, était revenu à Kibuye pour y commettre le génocide en 1994. Or curieusement, Alain Gauthier vient de déposer une plainte contre monsieur Kayondo comme il l'a annoncé sur son site le [07 octobre 2021](#) en termes : *"Mardi 22 septembre, les avocats du CPCR ont déposé sur le bureau des juges du Pôle crimes contre l'humanité du TGI de Paris une plainte avec constitution de partie civile à l'encontre de monsieur Pierre KAYONDO, ancien préfet de Kibuye, ancien député MRND, originaire de Gitarama."*

De même, sur une autre question téléphonée des avocats du CPCR, l'ancien chauffeur Uzias Bailleux a affirmé que parmi les autorités de Kibuye qui avaient supervisé le génocide étaient, outre le préfet Clément Kayishema (condamné par le TPIR et décédé en détention), il y avait aussi le Dr Twagira qui était Directeur de l'Hôpital de Kibuye. Or comme par hasard Alain Gauthier a déposé une plainte contre ce médecin.

Le témoin Uzias Bailleux avait donc comme consigne de dire aux juges du Pôle "génocide" de Paris que ces deux personnalités, pour qui la procédure est en cours et qui risque d'être longue, étaient "coupables".

Il en fut de même pour le témoin Jean Marie Vianney Nsanzumuhire alias Reagan, condamné à perpétuité et incarcéré dans la prison de Rubavu (Gisenyi), qui a témoigné le 08 décembre par visioconférence.

### **Mardi 07 et mercredi 08 décembre 2021 : Témoins sur l'ambivalence des hutu qui ont sauvé les tutsi**

D'autres témoins cités par le CPCR d'Alain Gauthier et IBUKA représenté par Me Richard Gisagara étaient visiblement requis pas spécialement pour charger l'accusé Claude Muhayimana mais pour proclamer les dogmes émis par le régime du FPR de Paul Kagame et qui sont d'application dans les juridictions de ce pays. L'un de ces dogmes dit que le fait qu'un hutu aurait sauvé, caché ou fait fuir des tutsi pendant le génocide, ne doit pas être considéré comme circonstance atténuante. Le raisonnement cynique est que tout en sauvant quelques tutsi, le hutu allait en tuer d'autres ailleurs. C'est ce que certains témoins étaient chargés de convaincre les juges et les jurés qui devront se prononcer dans le cas de Claude Muhayimana. L'une de ces témoins fut Delphine Umwigeme, épouse Gapundu, copine de l'ex épouse de l'accusé et qui vit en France. Tout en reconnaissant que l'accusé a bien aidé des tutsi à se sauver en regagnant l'île d'Idjwi, elle a prétendu que cela ne voudrait pas dire qu'il n'en a pas tué. Et cette assertion est balancée sans aucune preuve tangible.

### **Mercredi 08 décembre 2021 : Rester "politiquement correct" quand on parle des actes des combattants du FPR**

Les parties civiles, dans ce procès, surtout Alain Gauthier pour le CPCR et Richard Gisagara pour IBUKA, sont parvenus à trouver et à préparer des témoins qui viendraient rappeler à la

Cour pour affermir le dictat qui veut que l'on doit rester dans le "politiquement correct" quand on parle du groupe armée qu'était le FPR entre 1990 et 1994 et son régime depuis 1994. Ainsi il ne faut surtout pas parler et même supposer que les combattants du FPR s'infiltraient dans la population et commettaient des attentats. Et surtout en ce qui concerne Kibuye en général et Bisesero en particulier, que ces combattants du FPR avaient encadré des déplacés tutsi et les avaient armés pour résister en attendant l'arrivée des bataillons du FPR et la conquête totale de la préfecture.

Pourtant, plusieurs témoignages et aveux des anciens combattants du FPR et des recherches sérieuses des journalistes d'investigation confirment ces faits. Dans la présente affaire, il est question d'un gendarme du nom de Mwafrika qui a été tué par les éclats de grenade lancée par les tutsi regroupés à Bisesero. Mais pour contourner le fait que dès lors que ces tutsi étaient armés avec des grenades et autres armes à feu..., ils n'étaient plus des civils mais des combattants, tout est déployé pour jeter de l'ombre sur cet incident. Au lieu d'insister pour connaître les circonstances de sa mort et de quoi il était mort, la Cour a eu droit à des heures de description du transport de sa dépouille mortelle à Ruhengeri et les rites pour son enterrement. Même sa veuve, Samila Mukandanga citée par le CPRC et qui a été auditionnée le 08 décembre, s'est gardée de parler de quoi son mari était mort et les avocats des parties civiles ont tout fait pour faire diversion dans ce sens.

### **Jeudi 09 décembre 2021 : Amalgame entre les affaires d'ordre familial ou de mœurs et le génocide**

Cet amalgame fut noté quand les parties civiles, principalement le CPRC d'Alain Gauthier et IBUKA avec Richard Gisagara, ont fait comparaître, pendant deux jours (le 08 et **09 décembre 2021**) Madame Médiatrice Musengeyezu, ex-épouse de l'accusé, qui vit en France. Cette femme, avec qui Claude Muhayimana s'est séparé quelques temps après l'arrivée du couple en exil en France, a, pendant des heures, vidé son sac sur son ex-mari comme toute conjointe parlant de son ex conjoint. Il l'a qualifié de "manipulateur et de menteur" et même a regretté avoir fait des enfants avec un tel homme. En ce qui concerne l'accusation de "complicité de génocide" dont est accusé son ex-mari, elle s'est bornée à dire qu'il fréquentait les "Interahamwe". Elle même tutsi, Madame Médiatrice Musengeyezu a prétendu que son ex-mari haïssait et hait toujours les tutsi. Quant aux événements d'**avril 1994** dans Kibuye et l'implication de son ex-mari, elle s'est contentée de dire que chaque matin, il allait "travailler" et rentrait le soir. Et les parties civiles de traduire que "travailler" signifie "aller tuer les tutsi".

Enfin, elle a prétendu qu'en France-même, plus précisément à Rouen, elle serait menacée par son ex-mari et ses amis et a demandé une protection. Une façon pour elle de demander à la Cour de le condamner à ne jamais sortir de prison. On est loin d'un procès pénal en rapport au génocide des tutsi mais plutôt dans une affaire familiale qui devrait être entendue par le Tribunal de la famille et de la jeunesse mais pas par une Cour d'Assises.

Dans ses comptes-rendus journaliers, le journaliste et partie civile qu'est Alain Gauthier à la fois, veille à traduire certains termes et expressions du Kinyarwanda qui sont propres à cette période et à ces événements. Mais il les traduit faussement et intentionnellement pour les besoins de propagande. Deux exemples :

#### **1. Interahamwe**

Alain Gauthier prétend que le mot "Interahamwe" signifie "Ceux qui attaquent ensemble". Or ce nom que s'était donné la section "Jeunesse" du parti MRND signifie "ceux qui sont solidaires". Pourtant d'autres partis avaient donné à leur sections "Jeunesse" des noms plus guerriers, mais personne n'en parle et n'en est offusquéé : Inkuba=les Foudres ; Abakombozi= Les libérateurs.

## 2. Inyenzi

De même Alain Gauthier prétend que le mot “inyenzi” se traduirait en Français comme “cafards” et dit : *“Cafard en kinyarwanda, nom par lequel les Tutsi étaient désignés par la propagande raciste.”*

*Ce qui est archifaux car le terme “inyenzi” est un nom de guerre, qui est une contraction de: **INGangurarugo Yiyemeje kuba ingENZI**, ce qui se traduit en français par : «Combattant de la milice Ingangurarugo qui s’est donné comme devise d’être le meilleur sur le champ de bataille». Ceux qui avaient choisi ce nom de guerre l’ont réaffirmé et leur témoignage est incontestable et irréfutable.*

Selon le calendrier initial, la semaine du lundi 13 au [vendredi 17 décembre 2021](#) sera la dernière. Nous y reviendrons donc pour annoncer et commenter le verdict si rien ne change.